

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU COMPTE FINANCIER DE L'UNIVERSITÉ ET À L'AFFECTATION DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE 2022

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-3, L. 719-5 et R. 719-100 à R.719-104 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment les articles 202 et 210 à 214 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu la Circulaire DF-2B2O-20-3200 (NOR ECOB2016082C) relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'État pour 2021 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1.

Le compte financier de l'université et l'affectation des résultats pour l'exercice 2022, annexés à la présente délibération, sont adoptés.

Article 2.

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- **33 541 442,11 €** de variation de trésorerie
- **14 246 256,71 €** de résultat patrimonial
- **14 617 937,98 €** de capacité d'autofinancement
- **25 473 456,65 €** de variation de fonds de roulement

Article 3.

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de **14 246 256,71 €** ainsi que le report à nouveau à hauteur de **2 056 362,98 €** en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le rapport des commissaires aux comptes est joint à la présente délibération.

Article 4.

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution de la présente délibération. Elle sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'administration,

Dean LEWIS

Adoptée à la majorité des
votes exprimés (33 votants)
Pour : 29
Contre : 4
Abstention : 0

